

Commission « Durabilité et Sports »

Rapport concernant l'analyse du projet de modification du plan d'extraction PE 03-2007

Après examen du rapport d'impact sur l'environnement du projet déposé par les exploitants des gravières à l'appui du projet de modification du plan d'extraction, la Commission constate tout d'abord des incohérences et imprécisions :

• **Durée :**

○ *Durée du chantier et durée des mesures de circulation :*

Le document stipule que le chantier durera 3 mois alors que la durée pour les mesures de circulation s'étendra sur 5 ans, comme le mentionne la page 32 du document. De plus, lors de la présentation par le GESDEC, ils ont évoqué une durée de travaux d'un an.

○ *Durée de non-exploitation de la parcelle / de remise en culture :*

Le document stipule que les surfaces remblayées seront remises à la culture mais ne détermine pas en combien de temps. Il est notamment fait état de jachère et de prairie avant et après l'intervention. Le document ne donne aucune indication sur le temps dont ont besoin les terrains pour redevenir exploitables.

• **Cubage :**

○ *Hauteur du rehaussement du terrain :*

Le document n'est pas clair quant à la taille du rehaussement du terrain. La couche de matériaux drainant de 50 cm ajoutée à la découverte fait-elle partie du volume total de 365'000 m³ ou sera-t-elle ajoutée à ce volume ?

○ *Impact sur le paysage :*

Il est indiqué que le projet n'impactera que peu le paysage sur le long terme. Le document ne comporte toutefois aucune mention de l'impact paysager à court et moyen terme.

Le projet prévoit un remblai jusqu'à 6,5 mètres. Il ne s'agit manifestement pas d'un impact mineur sur le paysage.

○ *Impact sur l'eau :*

Le document annonce que le projet ne modifiera pas l'infiltration locale des eaux météorologiques et que le remodelage de la topographie du site modifiera très légèrement les directions d'écoulement. Cette affirmation paraît peu plausible, sachant que l'on ajoute un volume de 365'000 m³ qui modifiera les pentes.

○ *Qualité du sol :*

Il est mentionné dans le rapport que le sol sera de meilleure qualité et d'épaisseur plus importante à la fin du projet. En quoi s'agira-t-il d'un sol de meilleure qualité ?

• **Terrain :**

○ *Exploitation :*

Il ne paraît pas imaginable de pouvoir stocker provisoirement environ 365'000 m³ de matériaux non pollués dans un délai de chantier de 3 mois, sans mouvement de camions inutile, sachant que les parcelles B1 à B4 ne sont pas encore ouvertes pour l'exploitation. L'articulation entre les étapes et la durée de l'ouverture de la parcelle ne sont pas claires.

○ *Matériaux :*

Les carottages réalisés dans le cadre de l'étude d'impact annonçaient déjà la présence de matériaux non ou difficilement valorisables. Cette épaisseur était déjà

connue, bien que le document stipule que celle-ci soit finalement plus importante que prévue.

Le stockage des matériaux sera provisoire jusqu'à l'exploitation des graviers au droit des parcelles concernées. Le document ne mentionne toutefois pas l'endroit où seront stockés les matériaux pendant l'exploitation des graviers sur cette zone.

- *Remise en état :*
 L'exploitation des graviers permet de prévoir des niveaux topographiques plus élevés que le terrain d'origine pour la remise en état des *terrains exploités*, non pour les terrains voisins. On ne peut donc pas s'appuyer sur cet article, comme cela est fait dans le rapport, pour surélever cette parcelle actuellement non exploitée.
- *Courbes de niveau :*
 Le document stipule que le terrain sera remis en état, après l'exploitation des graviers et le remblayage, selon les courbes définies dans le rapport de modification du plan d'extraction. Cette information sous-entend-elle que les courbes de niveau définies dans le document seront définitives ?

La Commission souhaiterait dès lors que les documents à l'appui du projet de modification soient complétés de manière à lever les incohérences et incertitudes ainsi relevées.

Indépendamment de ces points, la Commission identifie plusieurs thématiques pour lesquelles le projet de modification du plan d'extraction pose problème, et qui motivent son refus. Elles peuvent être résumés comme suit :

Thématique	Problème	Position des commissaires
1. Atteinte au paysage	Ce périmètre se voit déjà fortement impacté par la décharge de Châtillon, les décharges de matériaux inertes, les gravières et les projets de développement qui risquent de s'ajouter d'ici les quarante prochaines années. Par ailleurs, le morcellement actuel du territoire impacte déjà négativement la biodiversité.	Les commissaires demandent donc que le peu de paysage épargné continue d'être préservé et que cette zone ne subisse pas de morcellement supplémentaire. Le besoin de stocker des découvertes ne justifie pas de nouvelles atteintes.
2. Problématiques liées à l'eau	Le projet prévoit de modifier fortement la pente, ce qui aura un impact sur l'accumulation de l'eau. Par ailleurs, les matériaux utilisés comportent une forte teneur en argile, matière très infiltrante. Il s'agit d'une zone déjà sujette à l'accumulation d'eau, ce qui pose problème pour les exploitations agricoles et les chemins alentours.	Les commissaires émettent d'importantes craintes par rapport au fait que le projet ne péjore pas davantage la situation malgré l'indication qu'une couche drainante sera ajoutée.

3. Impacts sur les terres agricoles	Beaucoup de terres agricoles sont déjà impactées dans cette région. Par ailleurs, la durée de l'impact sur les terres agricoles lié à ce projet n'est pas clairement définie.	Les commissaires demandent donc que les terres agricoles de cette zone ne soient pas encore plus affectées.
4. Impact sur les chemins communaux	Le projet prévoit d'affecter fortement les chemins communaux qui sont énormément fréquentés, notamment pour les déplacements et les loisirs.	Les commissaires s'opposent à la fermeture de chemin communaux. De plus, ils n'ont aucune assurance ni garanties quant à la durée de l'impact ni sur la remise en état des chemins. Ils n'ont pas non plus d'assurances quant à la prise en charges des coûts liés à ces remises en état
5. Impact sur les pistes cyclables	Le projet impactera fortement les pistes cyclables et leur sécurité. Ces itinéraires vélos sont également très fréquentés pour les déplacements et les loisirs.	Les commissaires s'opposent à la fermeture de l'axe cyclable entre Aire-la-Ville et Bernex et ne voient pas de parcours cyclable alternatif raisonnable et sécurisé. La durée de la fermeture de la piste cyclable et les solutions pour y remédier ne sont pas claires dans le rapport.
6. Impact sur les jardins familiaux	Les jardins familiaux présents sur cette zone se voient déjà fortement affectés par d'autres projets.	Les commissaires jugent qu'un impact de plus ne serait pas acceptable pour ces infrastructures cantonales très utilisées.
7. Manque de dialogue		Les commissaires regrettent les difficultés que la Commune rencontre dans son dialogue avec les graviéristes. Ce mauvais climat et le manque de confiance que ressentent les commissaires sont notamment liés aux incohérences et imprécisions que comporte le rapport.

En conséquence, la Commission « Durabilité et Sports », à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil municipal d'émettre un préavis négatif à l'égard du projet de modification du plan d'extraction.